

**Province de Québec
M.R.C. de Témiscouata
DÉGELIS**

15 sept. 2025 Séance spéciale du conseil municipal tenue au lieu ordinaire des délibérations, lundi le 15 septembre 2025 à 16h45.

Avis de convocation L'avis de convocation a été signifié aux membres du conseil municipal conformément aux délais prescrits par la Loi.

Présences **SONT PRÉSENTS :**

Mme Linda Bergeron, Mme Brigitte Morin, M. Richard Bard, Mme Lucienne Lagacé et M. Bernard Caron, tous membres du conseil municipal et formant quorum sous la présidence de M. Gustave Pelletier, maire.

Assistent également à la réunion M. Sébastien Bourgault, directeur général et greffier, ainsi qu'un (1) citoyen.

Ordre du jour **IL EST PROPOSÉ** par M. Richard Bard et résolu unanimement que l'ordre du jour soit et est accepté.
**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
250901-8189**

Soumission
Sel de déglacage **ATTENDU QUE** la ville de Dégelis a demandé des soumissions sur invitation pour la fourniture de sel de déglacage pour la saison 2025-2026;

ATTENDU QUE la ville a reçu trois soumissions dans les délais prescrits, soit :

- Sel Warwick Inc. 121,50 \$/T.M. taxes en sus (livré)
- Sel Windsor Ltée 128,79 \$/T.M. taxes en sus (livré)
- Selco Mineral Inc. 120,79 \$/T.M. taxes en sus (livré)

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Linda Bergeron et unanimement résolu d'accepter la soumission de Selco Mineral Inc. au montant de 120,79 \$/T.M., taxes en sus (livré), pour la fourniture de sel de déglacage pour la saison 2025-2026, laquelle est conforme au devis.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
250902-8189**

Soumission
Services prof.
États financiers **ATTENDU QUE** la ville de Dégelis a demandé des soumissions pour des services professionnels d'audit des exercices financiers 2025-2026-2027 de la ville de Dégelis;

ATTENDU QUE suite à cet appel d'offres sur invitation, trois firmes comptables ont déposé une soumission conforme, dont les prix soumis sont les suivants (taxes en sus) :

Nom du soumissionnaire	2025	2026	2027
MNP S.N.C.R.L.	29 400 \$	30 975 \$	32 550 \$
Raymond Chabot Grant Thornton	23 625 \$	24 675 \$	25 725 \$
Mallette S.E.N.C.R.L.	24 075 \$	23 647 \$	24 824 \$

ATTENDU QUE Mallette S.E.N.C.R.L. est le plus bas soumissionnaire conforme, mais que l'écart de prix avec Raymond Chabot Grant Thornton S.E.N.C.R.L. est minime;

ATTENDU QUE la Ville n'est pas tenue d'accepter la plus basse soumission, tel que précisé dans l'invitation à soumissionner;

ATTENDU QUE Raymond Chabot Grant Thornton S.E.N.C.R.L. agit à titre d'auditeur de la Ville de Dégelis depuis plus de vingt (20) ans et possède une connaissance approfondie ainsi qu'un historique complet des états financiers et particularités de la Ville;

ATTENDU QUE la continuité avec la firme Raymond Chabot Grant Thornton S.E.N.C.R.L. est jugée dans le meilleur intérêt de la Ville sur le plan de l'efficacité, de la compréhension des dossiers et de la stabilité des services rendus;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Bernard Caron et résolu à l'unanimité :

QUE le conseil de la Ville de Dégelis accepte la soumission de Raymond Chabot Grant Thornton S.E.N.C.R.L., au montant de 23 625 \$ (plus taxes) pour l'exercice financier 2025, 24 675 \$ (plus taxes) pour 2026, et 25 725 \$ (plus taxes) pour 2027, pour la réalisation des mandats d'audit des états financiers de la Ville de Dégelis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
250903-8190

Aide financière
Rte de Packington

ATTENDU QUE le Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) vise à assister les municipalités dans la planification, l'amélioration et le maintien des infrastructures du réseau routier local et municipal dont elles ont la responsabilité;

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance des modalités d'application du PAVL, notamment celles du volet concerné par la demande d'aide financière soumise dans le cadre de ce programme, et s'engagent à les respecter;

ATTENDU QUE les interventions visées dans la demande d'aide financière concernent des routes sous l'autorité municipale et des travaux admissibles à l'aide financière;

ATTENDU QUE seuls les travaux réalisés après la date figurant sur la lettre d'annonce sont admissibles à une aide financière;

ATTENDU QUE le bénéficiaire d'une aide financière doit faire réaliser les travaux dans les douze mois suivant la lettre d'annonce et qu'il a pris connaissance des restrictions d'accès au programme prévues à la section 1.10 des modalités qui s'appliquent;

ATTENDU QUE la ville de Dégelis choisit d'établir la source de calcul de l'aide financière selon l'estimation détaillée du coût des travaux;

ATTENDU QUE le chargé de projet de la Municipalité, M. Sébastien Bourgault, directeur général, représente cette dernière auprès du Ministère dans le cadre de ce dossier;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par Mme Lucienne Lagacé, et il est unanimement résolu et adopté que le conseil de la municipalité de Dégelis autorise la présentation d'une demande d'aide financière, confirme son engagement à respecter les modalités d'application en vigueur, reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée, et certifie que M. Sébastien Bourgault, directeur général, est dûment autorisé à signer tout document ou entente à cet effet, y compris la convention d'aide financière, lorsqu'applicable, avec le ministre des Transports et de la Mobilité durable.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
250904-8190

Réparations
Niveleuse

ATTENDU que la niveleuse John Deere, modèle 772G, propriété de la Ville de Dégelis, nécessite des réparations majeures;

ATTENDU que la Ville a reçu de Brandt Tractor Ltd une estimation détaillée des coûts nécessaires à la réparation, incluant pièces, main-d'œuvre, machinage et frais divers, et que la soumission globale reçue se chiffre à 61 898,23 \$;

ATTENDU que le conseil municipal juge nécessaire et opportun d'autoriser la dépense et de prévoir le financement approprié;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par Mme Brigitte Morin et résolu unanimement :

QUE le conseil municipal de la Ville de Dégelis accepte la soumission déposée par Brandt Tractor Ltd, totalisant la somme de 61 898,23 \$ taxes incluses, pour la réalisation des réparations majeures sur la niveleuse John Deere 772G;

QUE les fonds requis pour cette dépense soient prélevés à même le surplus non affecté de la Ville de Dégelis.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
250905-8191**

Vente de terrain
Lot 6 407 249

ATTENDU QUE M. Sébastien Lavoie, propriétaire de l'entreprise 9263683 Canada Inc., ayant une propriété sur l'avenue du Longeron (lot 6 571 726) à Dégelis, souhaite faire l'achat d'un terrain de 5 342,10 m², connu comme étant le numéro de lot 6 407 249 du cadastre du Québec et appartenant à la ville de Dégelis;

ATTENDU QUE la ville de Dégelis est disposée à vendre ce terrain à 1.07\$/m²;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Richard Bard et résolu unanimement :

- **D'**autoriser la vente d'un terrain correspondant au lot 6 407 249 du cadastre du Québec, et ayant une superficie de 5 342,10 m²;
- **DE** vendre ce terrain à 1.07\$/m², taxes en sus;
- **QUE** l'acquéreur s'engage à payer les frais d'arpenteur et de notaire reliés à cette transaction;
- **DE** nommer M. Gustave Pelletier, maire, et M. Sébastien Bourgault, directeur général, signataires de tous les effets légaux relatifs à cette vente;
- **QUE** la présente résolution annule la résolution #250910-8187.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
250906-8191**

Période de
questions

Période de questions :

1. Quels sont les développements concernant le dossier de la route 295 versus la construction d'une piste cyclable (élargissement des accotements), et la demande de diminution de la limite de vitesse?

Levée

IL EST PROPOSÉ par Mme Linda Bergeron et résolu unanimement que l'assemblée soit et est levée à 17h10.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
250907-8191**

Gustave Pelletier
Maire

Sébastien Bourgault
Directeur général & greffier